



**COMPTE-RENDU - PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PLEUMEUR - GAUTIER**

Date de convocation : 13 juin 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Quorum atteint	L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire <u>Etaient présents :</u> Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël <u>Absents :</u> <u>Représentés :</u> Madame CORNILLAUT Annabelle : procuration à Madame LE TIRANT Christine Monsieur LE GUEN François : procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Madame LOUTOUFI Céline : procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît <u>Non-représentés :</u>
Secrétaire de séance	Monsieur FAISANT Gurvan
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Approbation du Compte-Rendu - Procès-verbal de la séance du 05/06/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dispositif « Mission Argent de poche »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut, via le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lannion-Trégor Communauté adhérer au dispositif « Mission Argent de Poche ».

Le dispositif crée la possibilité pour les adolescents d'effectuer de petits chantiers de proximité (1/2 journée) à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation par jeune de 15 € par demi-journée.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ✚ Accompagner les jeunes dans une première expérience
- ✚ Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- ✚ Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- ✚ Découvrir la commune et les structures communales
- ✚ Découvrir les métiers dans une collectivité
- ✚ Participer à la vie de la commune

Les modalités :

- ✚ Mission d'une durée de 3h30 dont 30 minutes de pause ($\frac{1}{2}$ journée)
- ✚ Période : vacances d'été, vacances de Toussaint et vacances de printemps
- ✚ Indemnisation fixée à 15 € par mission
- ✚ Jeunes de 14 ans révolus à la veille de leurs 18 ans habitants la commune
- ✚ L'encadrement des jeunes est assuré par les agents et/ou les élus
- ✚ Un dossier d'inscription est à remplir

Les missions :

- ✚ Petits travaux de nettoyage, de peinture, petit entretien dans les bâtiments
- ✚ Aide au classement, archivage
- ✚ Entretien des espaces verts, aide au fleurissement
- ✚ Entretien du petit patrimoine communal
- ✚ Nettoyage de la nature
- ✚ 30 missions pourront être proposées par la commune sur l'année

Afin de rétribuer les bénéficiaires de ce dispositif, la collectivité adhère à la Ligue de l'Enseignement 22 (198,00 € l'année). La commune verse à la Ligue de l'Enseignement 22 la somme due aux jeunes, et la Ligue de l'Enseignement 22 les rétribue par chèque.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations familiales accompagne les collectivités via une subvention de 5 € par mission rétribuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au dispositif « Mission Argent de Poche »,
- d'accepter l'adhésion de la commune à la Ligue de l'Enseignement 22 (198,00 € l'année),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Tarifs 2026 - complément

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tarif suivant :

ACTIVITÉ COMMISSION JEUNESSE	TARIF
L'ACTIVITÉ	5.00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Subventions 2026 - 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

AUTRES SUBVENTIONS	2026
Maison Familiale Rurale - Plérin	100.00 €
Maison Familiale Rurale - Loudéac	100.00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Lotissement des Quatre Vents : Vente de Lots

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession par la commune de Pleumeur-Gautier :
 - Du Lot n°02 - 402 m²- Tranche 1 : à Monsieur DEBOTTE Norman et RICHARD Leïla pour la somme de 26 130,00 € TTC,
- De rappeler que conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2024, les candidats attributaires disposeront d'un délai d'un mois pour confirmer leur engagement au moyen par la signature d'une promesse de vente,
- De charger Me Yannick LEDY, Notaire à Paimpol, de dresser les actes correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette vente.

Service technique : acquisition de matériel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de doter le service de matériel spécifique : poste à souder, cagoule, scie circulaire et meuleuse ainsi qu'un taille-haie.

Pour ce faire, 6 entreprises ont été consultées et ont répondu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De retenir les offres suivantes :

✚ Petit matériel : LTM pour un montant de 1 018,91 € HT ; 1 222,69 € TTC

✚ Taille-haie : PMS MOTOCULTURE pour un montant de 514,59 € HT ; 617,51 € TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Désignation d'un Conseiller Municipal Correspondant Incendie et Secours

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Les communes ont jusqu'au 1^{er} septembre 2026 pour se mettre en conformité.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relèvent, le cas échéant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Véronique CLENET, correspondant incendie et secours

Informations

Décisions du Maire :

N °	Date	OBJET
20260004	02/06/2026	Fourniture et livraison d'extincteur - Foyer Municipal : 392,50 € HT - 471,00 € TTC

Questions diverses

-Prochain Conseil Municipal : Jeudi 16 juillet 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance



Président de séance

